



La Lettre d'information du GAS

Groupe Accueil et Solidarité

L'actualité de l'association, du droit d'asile et des réfugiés

Prix des Droits de l'Homme 1988

N° 26 - Juin 2013

Notre traditionnel « Repas des réfugiés » :

Comme tous les ans, avec un grand plaisir, les bénévoles, réfugiés et demandeurs d'asile suivis, logés par le GAS se sont retrouvés le 17 mars autour d'un buffet saveurs du monde accompagné en musique par Papa Diabaté.



A vos agendas Année 2013:

Prochaine Grande Brocante du GAS, le samedi 5 octobre à Villejuif dans nos locaux et non plus à Paris (Rue de l'Avre) comme les années précédentes mais c'est toujours avec plaisir que nous espérons vous voir nombreux. L'équipe des « brocanteuses » cherche toujours à renforcer son équipe, alors si vous aimez chiner, astiquer, évaluer ... les objets destinés à nos ventes trimestrielles, vous êtes les bienvenus!

Chiffres de l'asile en 2012:

Sur un total de 46 267 décisions (augmentation de 9% par rapport à 2011) l'OFPPA a pris 4348 décisions d'accord. La CNDA a rendu 36 362 décisions (augmentation de 8% par rapport à 2011) dont 10 028 décisions positives de statut de protection soit une baisse de 8%.

L'inscription du Bangladesh sur la liste des pays d'origine sûrs et la sortie de l'Albanie et du Kosovo a conduit un chamboulement des dix premières nationalités. La RDC arrive en tête des premières demandes d'asile adultes mais est dépassée par la Russie si on prend en compte les mineurs, suivie du Sri Lanka (2436 ; -1,6 %), du Kosovo (2084 ; 1,2 % de hausse) et de la Chine (2035). A noter la forte hausse des demandes pakistanaïses (+33%).

L'année 2012 est l'année de presque tous les records concernant l'utilisation de la procédure prioritaire puisque près de 15 000 demandes (+25%/2011) et ont été examinées de cette manière (31,3% du total). Le délai d'instruction est en encore en hausse à 184 jours (contre 174 en 2011 et 145 en 2010).

Les demandes en procédure prioritaire sont traitées en 42 jours (contre 27 en 2011 et 21 en 2010). En réexamen il est de quatre jours et les réexamens en 7 jours.



Le GAS s'embellit:

Le GAS s'est fait une beauté enfin plutôt les locaux. Nous avons réaménagé le GAS afin d'optimiser la place qui continue pourtant de manquer au vu des activités très diverses (logement, brocante, aide juridique, cours de

français...), les locaux sont très souvent animés. Un grand MERCI à Gilles et Jean François et à tous les bénévoles qui ont contribué à cette transformation très réussie du local !



SOMMAIRE :

1. Actualité du GAS
2. Situation en France
3. Le droit d'asile en Europe
4. Actualité des réfugiés dans le monde

Qui travaille au GAS ?

Le GAS a embauché pour 6 mois, Axèle qui aura pour mission le logement/relogement des familles accompagnées. Nous avons également accueilli notre 3ème volontaire en service civique dont l'objectif est notamment d'aider à l'aménagement des réfugiés dans nos logements et au local pour le mobilier solidaire du samedi matin. Enfin, nous avons régulièrement des stagiaires au profil juridique entre 3 et 6 mois afin de nous assister dans l'aide juridique et nous mettons notre stagiaire au bénéfice de la permanence téléphonique de l'ANAFE dans le cadre de l'assistance aux personnes bloquées à l'aéroport d'Orly notamment.



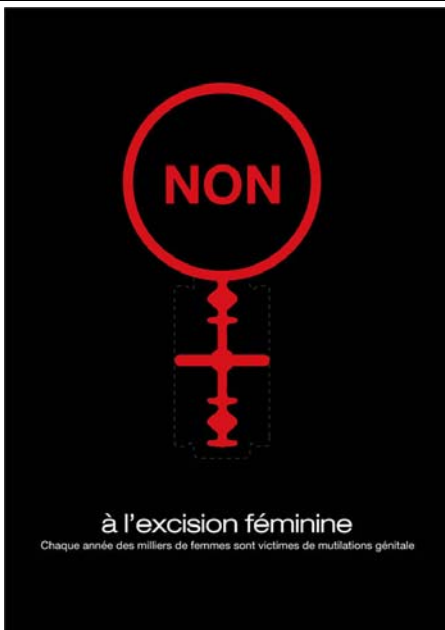
G.A.S

Mutilations sexuelles et droit d'asile:

Une décision du Conseil d'Etat du 21 décembre 2012 a reconnu que les fillettes et adolescentes non mutilées formaient un "groupe social", au sens de la Convention de Genève de 1951, dans les pays où l'exclusion est la norme sociale. Elles sont alors considérées comme persécutées car menacées de mutilation sexuelle. Depuis, les petites filles et les adolescentes nées en France et ayant la nationalité d'un pays pratiquant l'excision bénéficient d'une protection particulière. Le HCR se félicite de cette décision, ainsi que du fait que l'unité familiale puisse être garantie à travers la délivrance d'un titre de séjour aux parents des fillettes et adolescentes reconnues comme réfugiées. Mais il leur faudra fournir "des éléments circonstanciés, familiaux, géographiques et sociologiques pour établir des craintes personnelles". Autre avancée : le vendredi 15 mars, lors de la 57e session annuelle de la Commission de l'ONU sur le statut de la femme, une déclaration souligne qu'"aucune coutume, tradition ou considération religieuse" ne peut justifier les violences faites aux femmes.

GIPI, un nouveau fichier sur les procédures d'immigration:

Ce fichier informatisé a été créé pour mieux gérer la situation des ressortissants étrangers non admis sur le territoire. Outre l'identité du ressortissant (sans photos ni empreintes digitales des dix doigts), il contiendra des données sur les procédures de maintien en zone d'attente, de demande d'asile politique, de présentation devant les juridictions compétentes, ou de réadmission dans l'espace Schengen et des informations sur l'hébergement de la personne. Il permettra aussi la "gestion du suivi des amendes infligées aux entreprises de transport" qui débarquent sur le territoire français un étranger démunis de papiers.



Réfugiés syriens:

Le Liban, après avoir recueilli les Palestiniens il y a plus de 60 ans, a vu plus d'un million de Syriens se réfugier sur son territoire depuis le conflit en Syrie, ce qui représente un cinquième de sa population. Pendant ce temps, la France impose un visa aux Syriens qui souhaiteraient transiter par son territoire pour rejoindre un autre État. Il est très difficile d'obtenir un tel visa, ce qui entrave la possibilité pour les Syriens d'échapper au conflit qui fait rage dans leur pays et permet à la France de renvoyer les Syriens dépourvus de ce visa. Par la même occasion cela restreint la possibilité pour certains Syriens de déposer une demande d'asile auprès de la France à l'occasion de leur transit par un aéroport français. L'Anafe et le Gisti ont saisi le Conseil d'État pour faire cesser cette atteinte grave aux droits fondamentaux de ces personnes fuyant les persécutions.

Conditions minimales pour que l'asile soit un droit réel :

En octobre 2001 puis en mai 2007, la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) a rendu publiques «dix conditions minimales pour un réel droit d'asile». Dans la dernière décennie, le droit d'asile en Europe et en France a été profondément remanié, tant au niveau des procédures que des conditions d'accueil. Les initiatives prises visent essentiellement à dissuader l'arrivée pour diminuer le nombre de demandes d'asile présentées. Vous pouvez les retrouver sur le site de la CFDA <http://cfda.rezo.net/Accueil/EDL%202013/recommandations%20CFDA%202013.pdf>

État des lieux du droit d'asile en France : Un système d'accueil des demandeurs d'asile à bout de souffle :

La Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) a publié un rapport intitulé « Droit d'asile en France : conditions d'accueil – État des lieux 2012 ». Le constat dressé après plusieurs mois d'enquête réalisée dans 31 départements de quinze régions en France montre que le système d'asile est à bout de souffle. Les vingt associations regroupées au sein de la CFDA tirent la sonnette d'alarme sur le système français d'asile. Alors que le nombre de demandes d'asile a tendance à baisser (41222 primo demandeurs adultes en 2012 soit moins qu'en 1989 (61400), ou 2003 (52200)), la CFDA dénonce l'incapacité à sortir d'une logique qui porte atteinte aux droits des demandeurs. L'enquête révèle que les délais pour accéder à la procédure d'asile sont de plus en plus longs. La gestion par les préfectures de région de l'accueil des demandeurs d'asile complique souvent l'accès matériel à la procédure et conduit parallèlement à la saturation des services administratifs. Faute d'infrastructures suffisantes, les conditions dans lesquelles sont logés des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants se résument aux dispositifs d'urgence ou à la rue. L'Etat se défausse de ses responsabilités en laissant les associations pallier son inaction. Au final, les personnes qui sont venues en France pour chercher refuge contre les persécutions sont à nouveau mises face à un danger : celui de ne pouvoir déposer à temps leur demande d'asile ou d'être déboutées de leur demande, faute d'avoir pu correctement exposer leurs craintes de persécutions. La CFDA appelle à une réforme en profondeur de la procédure d'asile et du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. La course à la réduction des délais et la lutte contre les détournements de procédure doivent céder la place à une réflexion d'ensemble pour assurer l'accueil et la protection des réfugiés grâce à une procédure efficace et équitable.

AIDEZ-NOUS À SOUTENIR LES RÉFUGIÉS !
Adressez vos dons à :

Groupe Accueil et Solidarité,
17 place Maurice Thorez,
94800 VILLEJUIF

Merci pour votre soutien solidaire.

La campagne FRONTEXIT contre les morts sur les routes périlleuse de l'asile vers l'Europe :

Pour lutter contre une prétendue « invasion » de migrants, l'Union européenne (UE) investit des millions d'euros dans un dispositif quasi militaire pour surveiller ses frontières extérieures : FRONTEX. Cette agence intervient pour intercepter les migrants aux frontières et les renvoyer par avion.

Lors de ces opérations, le respect des droits humains est mis en danger, particulièrement le droit d'asile et le droit à un traitement digne et au respect de l'intégrité physique. L'opacité des opérations - maritimes, aériennes et terrestres - conduites par FRONTEX et la dilution des responsabilités qui les caractérisent portent atteinte aux principes fondamentaux reconnus par l'UE, ses États membres et les États tiers partenaires de l'agence.

L'objectif de Frontexit est double : informer un large public sur les dérives auxquelles donnent lieu les opérations de Frontex en auprès des représentants politiques di-

C'est ainsi que parmi les drames des que) ont repêché le corps de 6 Syriens ans et des enfants. C'étaient pour le l'Europe par la Turquie puis la Grèce et

« Alors que la Grèce durcit les contrôles d'une barrière de 10,5 kilomètres raires de plus en plus dangereux. Cette directeur du programme Europe et Asie



former un large public sur les dérives auxquelles donnent lieu les opérations de Frontex en auprès des représentants politiques di-

morts à la frontière, les autorités de Lesbos (île grec en mars 2013 dont une jeune femme enceinte de 17 plupart des réfugiés afghans qui cherchaient à gagner leur embarcation a chaviré.

aux frontières de l'Evros, avec entre autres l'achèvement décembre 2012, les réfugiés empruntent des itinéraires tragédie était prévisible », a déploré John Dalhuisen, centrale d'Amnesty International.

Procédure Dublin:

La procédure Dublin détermine quel État de l'espace Dublin est responsable de mener la procédure d'asile. L'espace Dublin comprend 30 États, à savoir les 27 États de l'Union Européenne et les trois États associés, la Norvège, l'Islande et la Suisse. Les règlements Dublin prévoient que chaque demande d'asile ne soit examinée que par un État Dublin. Si aucun pays ne peut être désigné comme responsable, c'est le 1er pays où la demande a été présentée qui doit l'examiner. Mais le système est si compliqué qu'il a du mal à fonctionner. On peut estimer qu'en 2012, 11,3% des demandeurs d'asile en France ont fait l'objet d'une procédure Dublin et 1,4% ont été transférés dans un autre État.

Les Russes, troisième demandeur d'asile en 2012

Selon Eurostat, les Russes arrivent en troisième position des demandes d'asile (23360) après les Afghans (26250) et les Syriens (23510).

Au total, l'UE a enregistré 332000 demandes en 2012 contre 302000 en 2011.

L'Allemagne est en tête des pays d'accueil, elle est suivie par la France (60000 demandes) puis la Suède, la Grande Bretagne et la Belgique.



Camps d'étrangers en Europe:

Ouvrez les portes! On a le droit de savoir!

Depuis une dizaine d'années les politiques européennes d'asile et d'immigration ont engendré une augmentation du nombre de centres de détention pour migrants. Dans l'UE et à ses frontières méridionales et orientales, leur nombre est passé de 324 en 1999 à 473 en 2011, sans compter les lieux invisibles de l'enfermement comme des commissariats ou des cabines de bateaux utilisés régulièrement mais de façon temporaire.

Bien que la directive « retour » (Directive du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier) prévoit que « les organisations et instances nationales, internationales et non gouvernementales compétentes ont la possibilité de visiter les centres de rétention » et que le Parlement européen et notamment, en son sein, la commission des Libertés civiles, justice et affaires intérieures se soient prononcés en faveur d'un droit d'accès pour la société civile, les difficultés demeurent.

Lors de la campagne « Open Access Now » lancée par Migreurop et Alternatives européennes en octobre 2011, des visites de centres par les ONG et médias ont été lancées cependant, les refus ont été majoritaires. Entre avril et juin 2013 des membres du Parlement européen (pour lesquels l'accès à ces centres est assuré dans la loi) effectueront des visites de différents lieux de détention afin de continuer à dresser un état des lieux des conditions de vie à l'intérieur de ces centres qui demeurent bien souvent opaques.

En complément une question parlementaire avait été déposée à la Commission Européenne sur ses nombreux refus d'accès aux centres opposés aux ONG et médias dans plusieurs pays pendant la campagne de visites 2012.

Voici la réponse : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+E-2013-002523+0+DOC+XML+V0//FR&language=fr>

Centrafrique:

Des centaines, voire des milliers, de Centrafricains ont traversé la frontière camerounaise pendant et après l'offensive de la coalition rebelle du Séléka qui a pris le pouvoir à Bangui le 24 mars 2013.

Le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a installé un camp à Nandoungué, où séjournent 370 Centrafricains, dont 120 enfants et près de 200 femmes.

"Pour rien au monde, je ne peux retourner dans mon pays. J'ai envie de changer de nationalité. Tout ce que je veux, c'est vivre en paix avec ma famille", renchérit un autre réfugié, Narcisse Wandakama, 30 ans, réfugié au camp avec son épouse et leurs trois premiers enfants.

Avant les derniers troubles, le Cameroun accueillait déjà dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua (nord) 87.243 réfugiés centrafricains regroupés dans divers villages, selon le UNHCR, conséquence des crises à répétition qui ont secoué le pays ces 30 dernières années.



Mauritanie : 70000 Maliens échoués dans le désert

MSF (médecins sans frontière) dénonce la situation des Maliens tentant de survivre dans

le désert mauritanien. Complètement isolés et totalement dépendants de l'aide humanitaire.

A plusieurs reprises MSF avait alerté sur les conditions de vie déplorables dans le camp de Mbera et leurs conséquences dramatiques sur la santé des réfugiés.

La situation médicale s'est encore aggravée avec l'arrivée d'environ 15000 nouveaux réfugiés suite à l'intervention militaire franco-malienne, débutée le 13 janvier 2013.

"Il y a clairement eu un manque de préparation à ce nouvel afflux de réfugiés- s'alarme Henry Gray coordinateur des opérations d'urgence de MSF. La situation s'est améliorée ces dernières semaines, mais elle est encore extrêmement précaire. C'est pourquoi les organisations d'aide doivent maintenir leurs efforts aussi longtemps que nécessaire : abris, eau potable, latrines et nourriture doivent être fournis en permanence et à hauteur des standards minimum de l'aide humanitaire .

Réfugiés libyens à Choucha:

Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) a publié un rapport en 2012 sur la situation dans le camp de Choucha. S'y trouvent des réfugiés venant de Libye dont certains ont obtenu le statut de réfugié et d'autres qui ont été rejetés par le HCR. Le FTDES souligne les grandes difficultés rencontrées par ceux qui ont fui la Libye : tracasseries administratives dans les démarches de demande d'asile, conditions d'hygiène rudimentaires, coût très élevé des biens de consommation, difficultés pour circuler librement alors que rien ne l'interdit. Le FTDES a de nouveau visité le camp de Choucha à la mi avril 2013 et a constaté une volonté de la part du UNHCR de séparer les réfugiés statutaires des non statutaires en regroupant ces derniers dans le secteur E du camp. Les coupures de biens de première nécessité comme l'eau et l'électricité (utilisées pour les pompes à eau) touchent particulièrement le secteur E où sont regroupés les non statutaires.

République démocratique du Congo (RDC):

Le génocide au Rwanda en 1994 et les affrontements armés au Nord Ouest de ce pays en 1997 et 1998 ont généré plus de 3,5 millions de réfugiés rwandais. La plupart sont rentrés au Rwanda, mais certains d'entre eux vivent encore en RDC.

La stratégie du HCR prévoit pour le 30 juin la cessation du statut des réfugiés rwandais parce que la situation qui les avait conduits en exil a changé dans ce pays.

La RDC n'est pas opposée à cette clause de cessation, mais Julien Paluku, gouverneur du Nord Kiwu, a déclaré que la RDC craint que le Rwanda n'affirme qu'il n'y a plus de réfugiés en RDC et que ces personnes ne revendiquent la nationalité congolaise. Il fait, de plus remarquer que " la gestion des réfugiés en RDC ne se fait pas de la même manière que dans d'autres pays car il n'y pas de camps de réfugiés rwandais et que donc, tous ceux qui s'y retrouvent risquent d'être globalement pris pour des Congolais alors que la nationalité congolaise ne peut pas s'acquérir de façon collective."

Devant ces réticences la signature de la cessation du statut des réfugiés rwandais a été remise à plus tard.

**LE GAS
RECHERCHE
DES BENEVOLES:**

Aidez-nous à :

♣ Tenir les permanences d'accueil (mardi et jeudi)

♣ Aide au récit et aux démarches administratives

♣ Accompagner les familles logées par le GAS

♣ Participer et préparer les brocantes trimestrielles

♣ Faire vivre le mobilier solidaire (bricolage, tri...) et aider à la distribution le Samedi matin

Et tout autre bonne volonté est la bienvenue!!!!

LETTRE D'INFORMATION :

Rédaction et réalisation : Groupe Accueil et Solidarité

17 place Maurice Thorez 94800 VILLEJUIF - 01 42 11 07 95

Site : www.gas.asso.fr - Email : contact@gas.asso.fr